

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 AVRIL 2022**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 30

Pouvoirs : 8

Votants : 38

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 07/04/2022

Le 14 avril 2022, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER Gérard PORRETTI, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND,

Absents excusés : Gabriel AUMONIER (Pouvoir Valérie BOYER), Laëtitia BORDELIER (Pouvoir Gaëlle LICHTLE), Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE (Pouvoir Michèle NUGUET), Daniel DOMPOINT (Pouvoir Yves DUMOULIN), Nicole DUGELAY, Bernard GRISON, Brigitte KLEIN (Pouvoir Gilles GARNIER), Amina LEGHNIDER, Patrick NABETH, Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN), Bernard REY, Frédéric VALLOS (Pouvoir Marc PECHOUX), Catherine VIGNON (Pouvoir Marcel BABAD).

Secrétaire de séance : Jean-Jacques DUMONT.

**OBJET : FINANCES – Indemnités perçues par les élus communautaires en 2021**

Vu l'article L5211-12-1 du CGCT

M. Stéphane BERTHOMIEU, Vice-Président en charge des finances, des ressources humaines et de la mutualisation, rappelle que depuis l'entrée en vigueur de la loi dite « Engagement et proximité », tant les communes (CGCT, art. L. 2123-24-1-1) que les intercommunalités (CGCT, art. L. 5211-12-1) sont tenues de présenter un état annuel des indemnités brutes perçues respectivement par les élus municipaux et communautaires, pour l'année N-1.

Ainsi, chaque année, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre établissent dorénavant un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la présente partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés.

Cet état est communiqué chaque année aux conseillers communautaires avant l'examen du budget de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Il précise que concernant la CCDSV, cette obligation ne vise que les indemnités relatives aux mandats et fonctions que les élus communautaires occupent en qualité de conseillers communautaires.

Liste des élus	Mandat CCDSV 01/01 au 31/12/21	montant annuel brut CCDSV	Autres Mandats (date de versement indemnités)	Montant annuel brut pour les autres mandats	Total indemnités annuelles pour 2021
PECHOUX Marc	Président	28 003.68			<b>28 003.68</b>
DUMOULIN Yves	1er Vice Président	9 334.56			<b>9 334.56</b>
BONTEMPS HESDIN Carole	2e Vice Présidente	9 334.56	SCOT (VP à c/ 01/10/20)	4 284.48	<b>13 619.04</b>
LAUTIER Vincent	3e Vice Président	4 667.28	SYTRAIVAL (VP à c/01/10/20)	8 727.84	<b>13 395.12</b>
VALLOS Frédéric	4e Vice Président	9 334.56			<b>9 334.56</b>
POMMIER David	5e Vice Président	7 934.28	SIAH (Pdt à c/01/10/2020)	5 694.12	<b>13 628.40</b>
FORNES Christine	6e Vice Présidente à compter 01/04/2021	7 000.92			<b>7 000.92</b>
BERTHOMIEU Stéphane	7e Vice Président	9 334.56			<b>9 334.56</b>
PACCAUD Richard	8e Vice Président	9 334.56			<b>9 334.56</b>
AUMONIER Gabriel	9e Vice Président	9 334.56			<b>9 334.56</b>
NABETH Patrick	10e Vice Président	9 334.56			<b>9 334.56</b>
GARNIER Gilles	11e Vice Président	9 334.56			<b>9 334.56</b>
SIMMINI Richard	12e Vice Président	9 334.56			<b>9 334.56</b>
ALBAN Didier			SIAH (VP à c/01/10/2020)		<b>2 389.68</b>

Le Conseil communautaire :

- ✓ **PREND ACTE** de la présentation de l'état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil communautaire.

19 AVR. 2022

A Trévoux, le 14/04/2022

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :  
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20220414-2022C37-FI  
Affichage le : 19 AVR. 2022

Le Président,  
Marc PECHOUX

